



AGENTS DU CONSEIL RÉGIONAL

SOUFFRANCE AU TRAVAIL AU CESER

ÇA SUFFIT. ON NE SE TAIT PLUS.

Depuis des années, des agents du Conseil régional sont mis à disposition au CESER.

Les situations portées à notre connaissance interrogent sur les conditions de travail et sur la prise en compte des alertes.

DES CONSTATS QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE IGNORÉS

- Des alertes répétées
- Un turnover anormal
- Des agents qui partent les uns après les autres
- Des situations de souffrance connues
- Des arrêts maladie répétés, avec des pertes de salaire pénalisant davantage les agents et les services
- Un signalement visant à prévenir le harcèlement moral

LA SITUATION DU CESER INTERROGE

Pour la FSU, ces éléments appellent des réponses. La situation du CESER interroge tant sur la présidence que sur la direction, notamment sur la prise en compte des alertes et sur les mesures permettant de prévenir la dégradation des conditions de travail.

QUAND LES ALERTES S'ACCUMULENT...

Ce que les agents vivent	Ce que la FSU demande
Mal-être, pression, traitement différencié non justifié, épuisement, perte de sens au travail, départs successifs et difficultés qui semblent perdurer.	Que les alertes soient réellement examinées, que les situations signalées soient prises en compte et que des mesures concrètes de prévention et de protection soient mises en œuvre.

VOS DROITS

- L'employeur doit protéger la santé et la sécurité des agents.
- Les risques psychosociaux doivent être prévenus et pris en compte.
- Le harcèlement moral doit être prévenu et traité lorsqu'il est signalé.
- Les agents qui signalent une situation doivent pouvoir être protégés dans le cadre prévu par les textes.

AGIR

- Refuser la banalisation
- Soutenir les collègues
- Parler lorsque les conditions de travail se dégradent
- Témoigner et signaler les situations préoccupantes
- Se rapprocher de son organisation syndicale

LA FSU DIT STOP À LA BANALISATION DE LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Chaque alerte doit être entendue. Chaque situation doit être examinée.

Les agents doivent pouvoir travailler dans des conditions respectueuses de leur santé, de leur dignité et de leurs droits.

PERSONNE N'EST À L'ABRI. NE LAISSONS PAS LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL S'INSTALLER DANS LE SILENCE.

FSU TERRITORIALE 974



fsu.territoriale.region.974@gmail.com